

# ASSEMBLÉE NATIONALE

13 février 2013

---

## SÉPARATION ET RÉGULATION DES ACTIVITÉS BANCAIRES - (N° 707)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

Adopté

### **SOUS-AMENDEMENT**

N ° 360

présenté par  
Mme Berger

à l'amendement n° 313 de M. Cherki

-----

#### **APRÈS L'ARTICLE 4 BIS**

1° Au I, substituer aux mots :

« les instances internationales intervenant en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux ou le financement du terrorisme (groupe d'action financière) »

les mots :

« le groupe d'action financière ».

2° Procéder à la même substitution au II.

#### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Sous-amendement rédactionnel.